

29 septembre 2016

Stabilisation de l'apprentissage en 2015-2016

Au cours de la campagne 2015-2016 (juin 2015 à mai 2016), 56 928 nouveaux contrats d'apprentissage ont été enregistrés en Île-de-France, dont 3 105 dans le secteur public.

Dans le secteur privé, à fin août 2016, 53 823 contrats ont été saisis dans la base Ariane pour des établissements franciliens. La très grande majorité des contrats de la campagne 2015-2016 (juin 2015 à mai 2016) est maintenant saisie. En comparant avec les résultats de l'an dernier, il apparaît que les entreprises franciliennes ont conclu autant de contrats. Ce résultat est similaire à celui constaté en flux par le Conseil Régional sur le nombre d'apprentis entrés dans les Centres de Formation des Apprentis.

La baisse de l'apprentissage - le nombre de nouveaux contrats avait diminué de 5 % entre les campagnes 2012-2013 et 2014-2015 - paraît maintenant endiguée dans la région. Comparativement à la diminution des entrées en France entière (-11 % entre 2012 et 2014), la baisse francilienne avait été largement limitée par l'augmentation du nombre de contrats conclus par les entreprises de plus de 250 salariés cherchant à limiter la contribution supplémentaire entrée en vigueur en 2012.

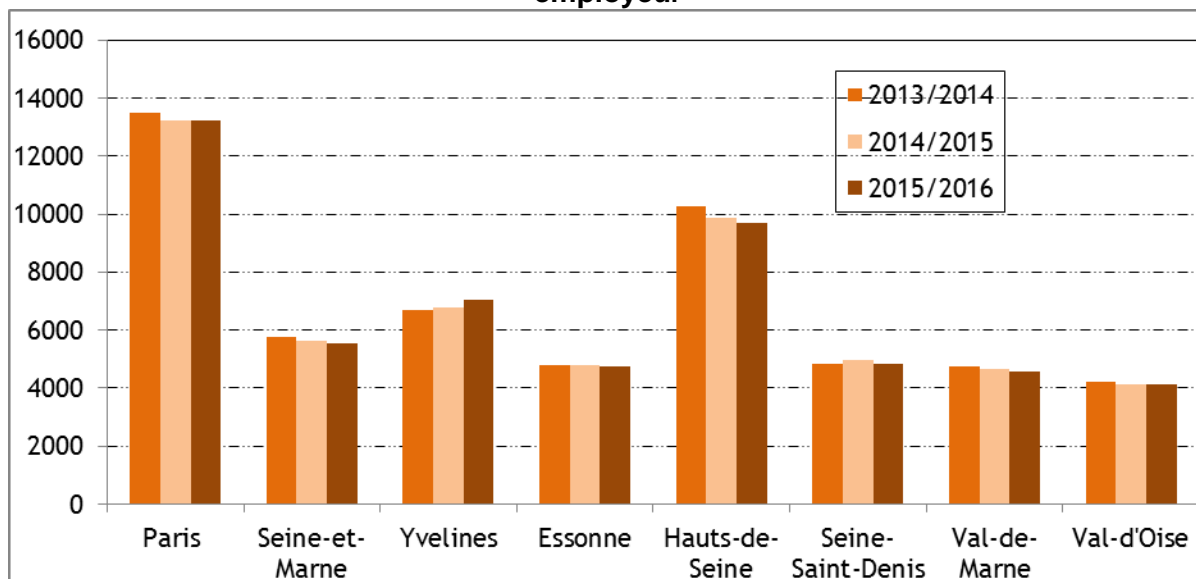
Pour autant il n'y a pas encore de reprise perceptible, contrairement à ce qui est constaté sur la France entière pour l'année civile 2015 (Dares Résultats 2016-044 - L'apprentissage en 2015, <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/l-apprentissage-en-2015>). Cependant la hausse nationale s'explique essentiellement par la mise en place de l'aide « TPE jeunes apprentis » accordée aux petites entreprises recrutant un apprenti mineur. Or, en Île-de-France, l'apprentissage concerne beaucoup plus qu'ailleurs les grosses entreprises et les niveaux de formation les plus élevés. Les postes d'apprentis mineurs (logiquement moins qualifiés que ceux des plus âgés) et les petites entreprises sont donc moins présents et la région n'a pas bénéficié autant que les autres de la mise en place de l'aide « TPE jeunes apprentis ».

Depuis trois campagnes, la durée moyenne des contrats est stable à 19 mois. La répartition des contrats se fait ainsi : 38 % des contrats durent un an, 52 % deux ans et 10 % trois ans.

Les employeurs franciliens d'apprentis

Le nombre d'établissements qui recrutent des apprentis en Ile-de-France augmente très légèrement, après plusieurs années de diminution, pour s'établir à 28 000.

Nombre de contrats d'apprentissage conclus selon le département de l'établissement employeur

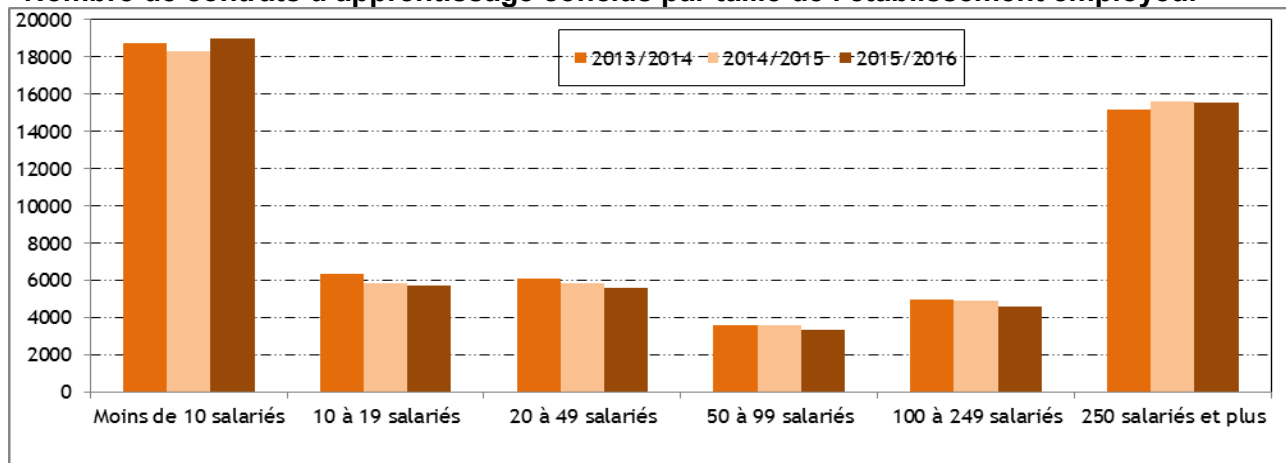


Source Dares-Ariane, traitement Direccte Sese

Les établissements des Yvelines sont les seuls à avoir augmenté leurs embauches en contrat d'apprentissage. Sur trois ans, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a augmenté de 5 % dans ce département.

Dans les autres départements, la tendance est plutôt à la baisse sur trois ans. Toutefois cette baisse s'est produite en grande partie entre les campagnes 2013-2014 et 2014-2015.

Nombre de contrats d'apprentissage conclus par taille de l'établissement employeur

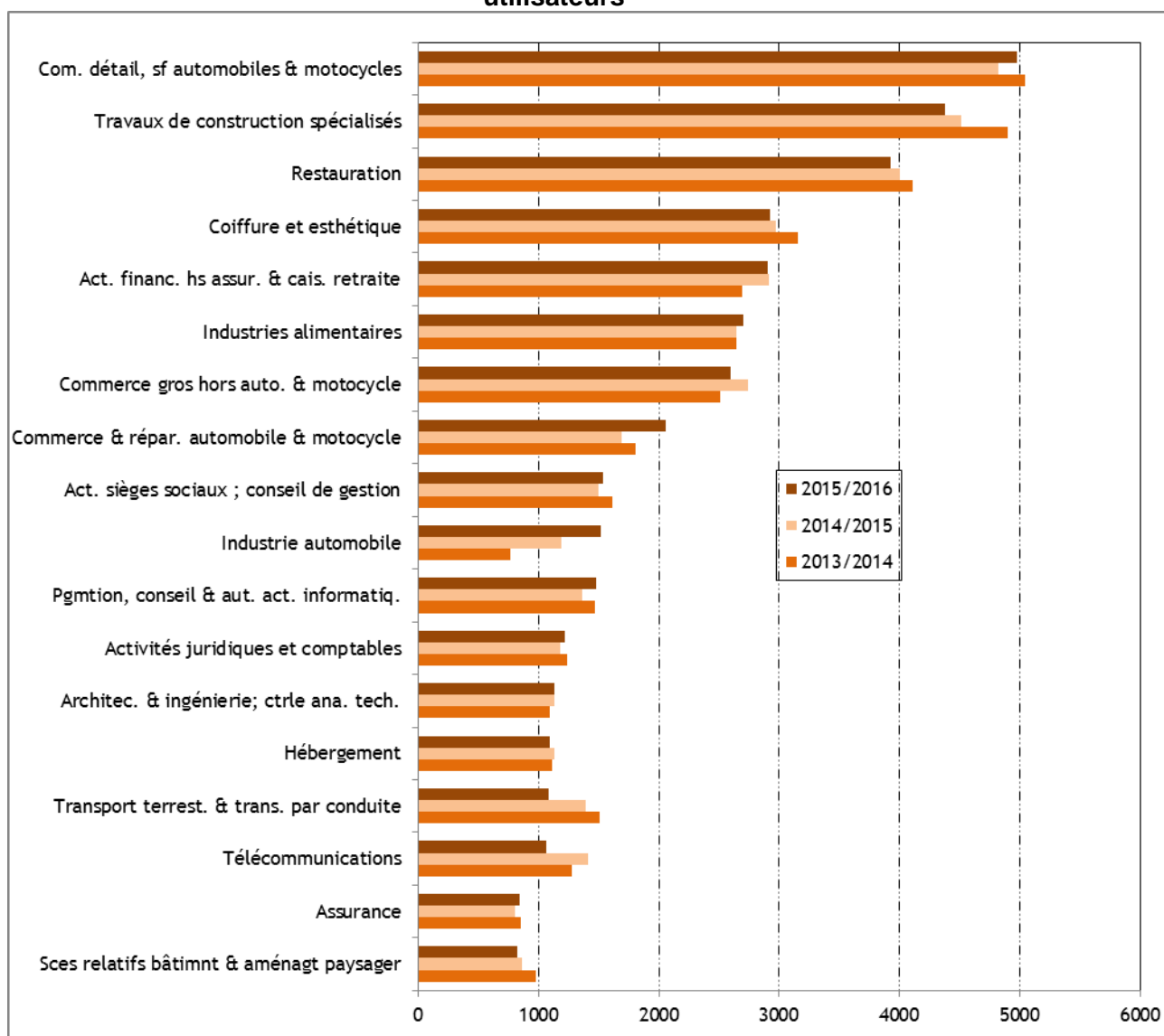


Source Dares-Ariane, traitement Direccte Sese

La loi sur la contribution supplémentaire à l'apprentissage est maintenant arrivée à maturité et n'entraîne plus d'augmentation des entrées en apprentissage dans les établissements de plus de 250 salariés. La taille des établissements accueillant de nouveaux apprentis évolue peu depuis la campagne précédente.

Toutefois, pour la première fois depuis 2010-2011, les établissements de moins de 10 salariés ont conclu plus de contrats. Cette hausse s'explique en partie par l'existence de l'aide « TPE jeunes apprentis ». Comme dit plus haut, ce phénomène se retrouve de manière nettement plus forte au niveau national, au point d'expliquer la hausse de l'apprentissage.

Nombre de contrats d'apprentissage conclus par les secteurs (NAF A88) les plus utilisateurs



Source Dares-Ariane, traitement Direccte Sese

Globalement, les dix secteurs les plus utilisateurs ont légèrement augmenté leur recours à l'apprentissage. Cependant cette concentration accrue s'explique uniquement par une forte augmentation du nombre de contrats dans la filière automobile (industrie et garages automobiles). Ainsi, sur trois ans, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a doublé dans le secteur de l'industrie automobile, avec l'engagement nouveau dans le dispositif d'un grand constructeur.

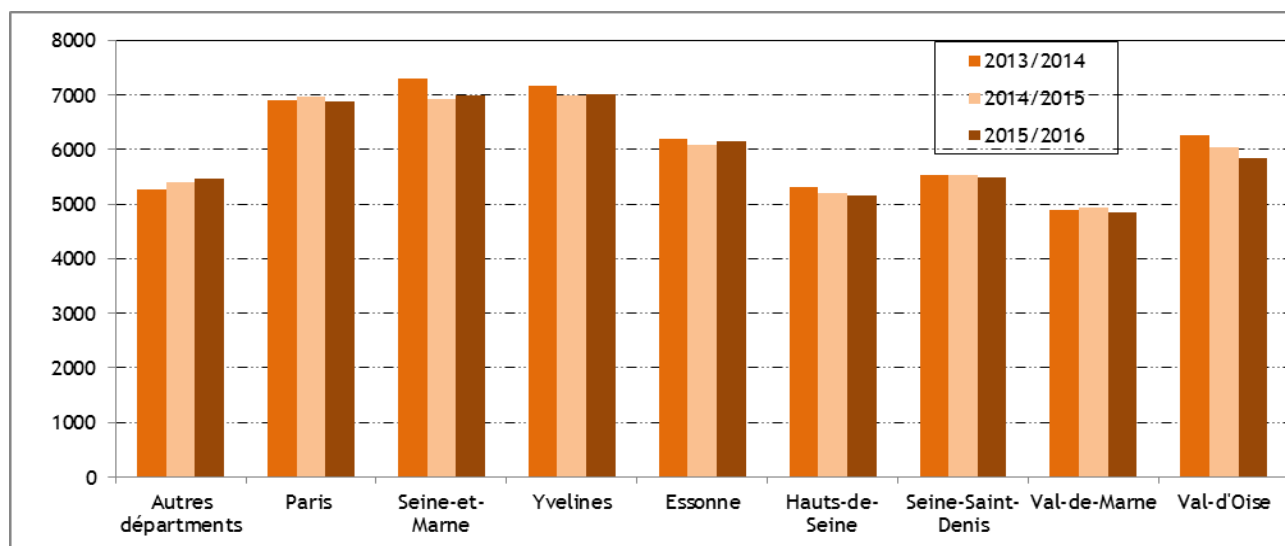
A l'inverse, les établissements du secteur des transports ont réduit leurs entrées, avec 300 contrats en moins ; un phénomène similaire se retrouve pour le secteur des télécommunications.

Les apprentis

L'âge moyen des apprentis franciliens ne varie plus depuis plusieurs campagnes, à 20 ans et demi. Parmi ces jeunes, 19 % ont moins de 18 ans et un tiers ont au moins 22 ans. Malgré l'aide « TPE jeunes apprentis », contrairement à la France entière, il n'y a pas dans la région d'augmentation du nombre d'apprentis de moins de 18 ans pendant cette campagne mais un arrêt de la diminution observée précédemment.

Avec 57 % de jeunes gens recrutés, la répartition sexuée des contrats ne varie pas.

Nombre de contrats d'apprentissage conclus selon le département de résidence des apprentis

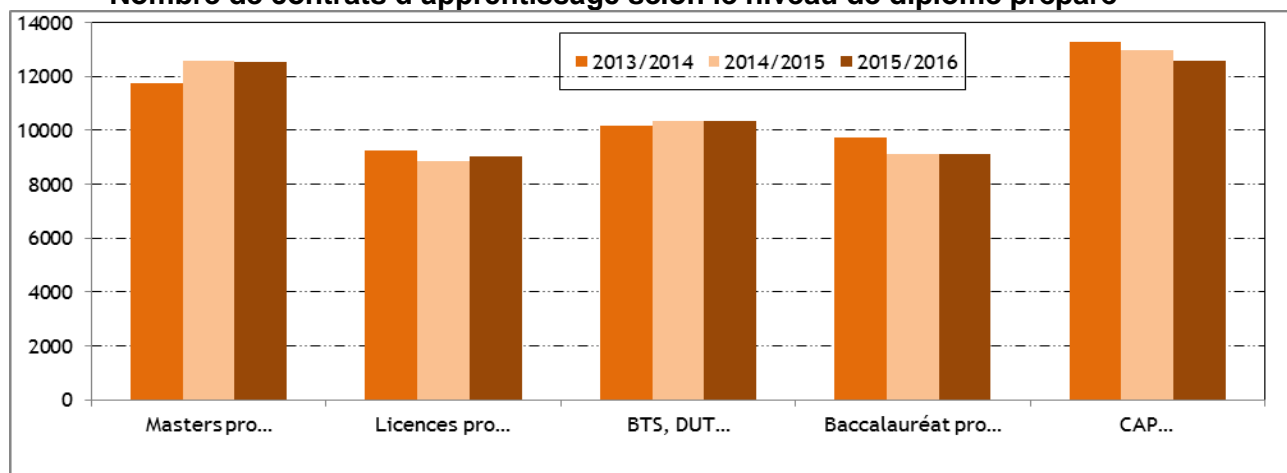


Source Dares-Ariane, traitement Direccte Sese

La répartition par département de résidence des apprentis est très stable entre les deux dernières campagnes. La seule évolution notable est la diminution des apprentis habitant dans le Val-d'Oise.

Le nombre d'apprentis habitant dans des départements d'autres régions est stable, alors que les entreprises de la région avaient accueilli de plus en plus d'apprentis non franciliens pendant les années de baisse nationale (2012-2014).

Nombre de contrats d'apprentissage selon le niveau de diplôme préparé



Source Dares-Ariane, traitement Direccte Sese

La tendance des années précédentes à l'élévation du niveau de diplôme, qui s'essouffait déjà sur la campagne précédente, n'est plus perceptible en 2015-2016. De manière similaire, la chute des entrées dans les diplômes de niveau IV et V s'est très largement ralentie.

Les diplômes les plus préparés par niveau de formation sont les suivants :

- CAP pâtisserie (1 200 contrats¹) et coiffure (1 200),
- Baccalauréat professionnel de commerce (800) et baccalauréat professionnel de coiffure (600),
- BTS management des unités commerciales (1 220) et négociation et relation client (723),
- Diplôme de Comptabilité et Gestion (600), licence professionnelle de banque et assurance (250),
- Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (290) et master de l'école supérieure de commerce de Montpellier (250).

Les ruptures de contrats pour la campagne 2013-2014

Les contrats de la campagne 2013-2014 sont maintenant arrivés à échéance en quasi-totalité. Au total, 24 % des nouveaux contrats de la campagne 2013-2014 ont été rompus avant leur terme (contre 28 % des contrats au niveau national). Ce taux présente une grande stabilité dans le temps ; pour mémoire il était de 24,5 % pour les contrats de la campagne 2010-2011.

Le taux de rupture varie fortement avec la durée des contrats, les contrats d'un an étant rompus à 13 % contre 31 % pour les contrats de 2 ans et 32 % pour les contrats de 3 ans.

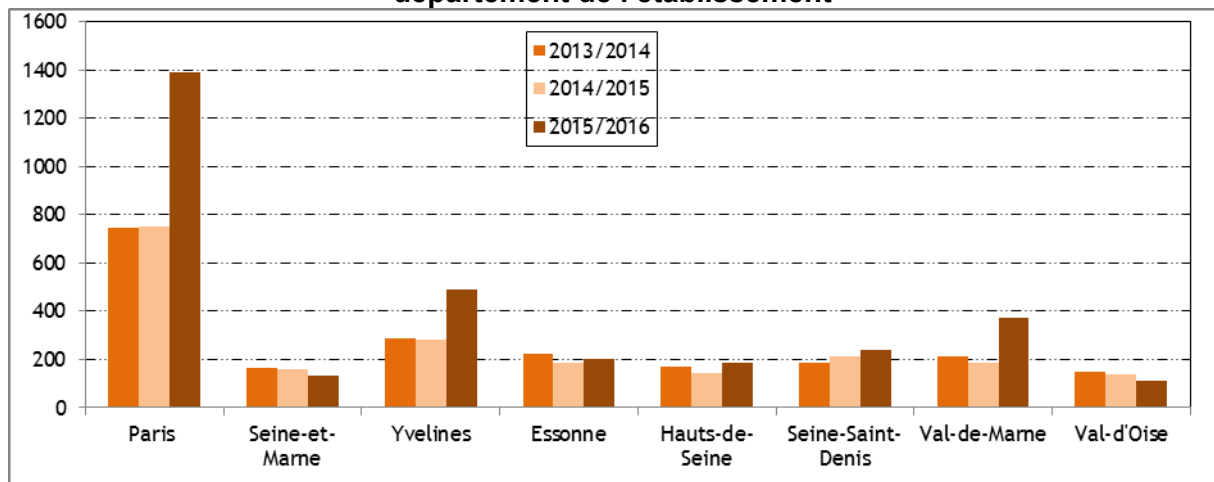
Le niveau de diplôme a également une importance très forte sur les ruptures, les taux de rupture diminuant avec l'augmentation de celui-ci. Ainsi les apprentis qui préparent un CAP avec un contrat de 2 ans sont 44 % à connaître une rupture, contre seulement 16 % des apprentis en master avec la même durée du contrat. Cette différence explique le meilleur taux observé en Île-de-France.

Certains secteurs à forte pénibilité (restauration, esthétique et coiffure, industries alimentaires) connaissent aussi des taux de rupture plus importants, de l'ordre de 40 %.

¹ Données sous-estimées en valeur absolue en raison de l'existence de non réponses à cette variable.

L'apprentissage dans le secteur public en 2015-2016

Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans le secteur public, selon le département de l'établissement

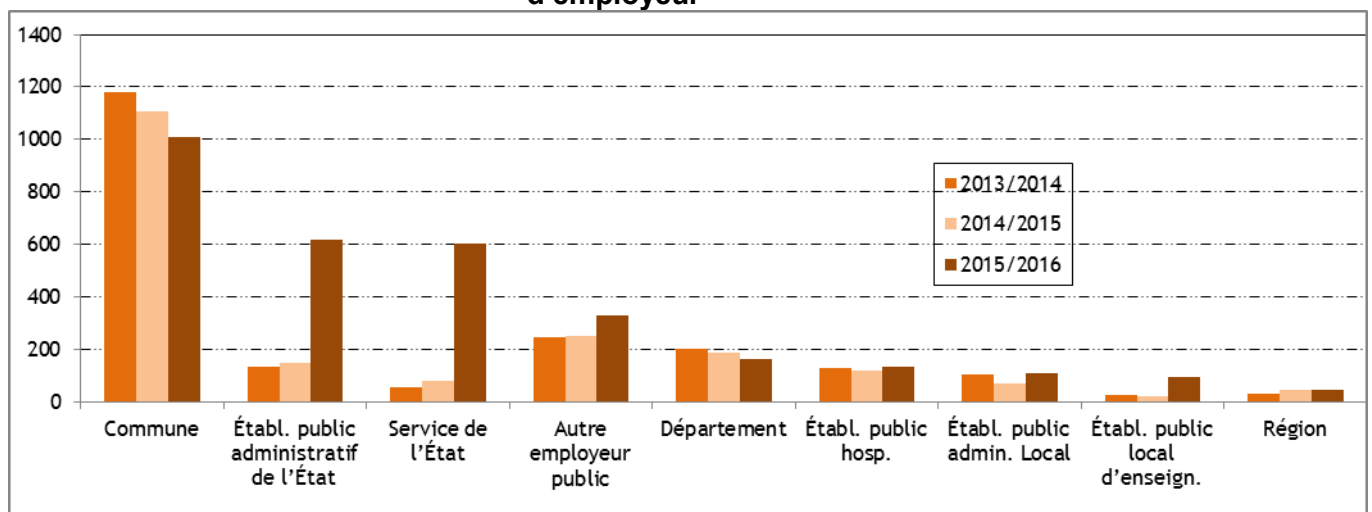


Source Dares-Ariane, traitement Direccte Sese

Suite à la volonté du gouvernement d'augmenter fortement le recours à l'apprentissage dans les services de l'Etat, le nombre de contrats conclus par le secteur public est passé de 2 000 à 3 100. Cette augmentation a eu lieu en premier lieu dans les services de l'Etat au sens étroit, puisqu'ils ont embauché 600 apprentis lors de cette campagne, contre 80 lors de la précédente. Il y a également une augmentation importante du nombre de contrats conclus dans les établissements publics administratifs de l'Etat.

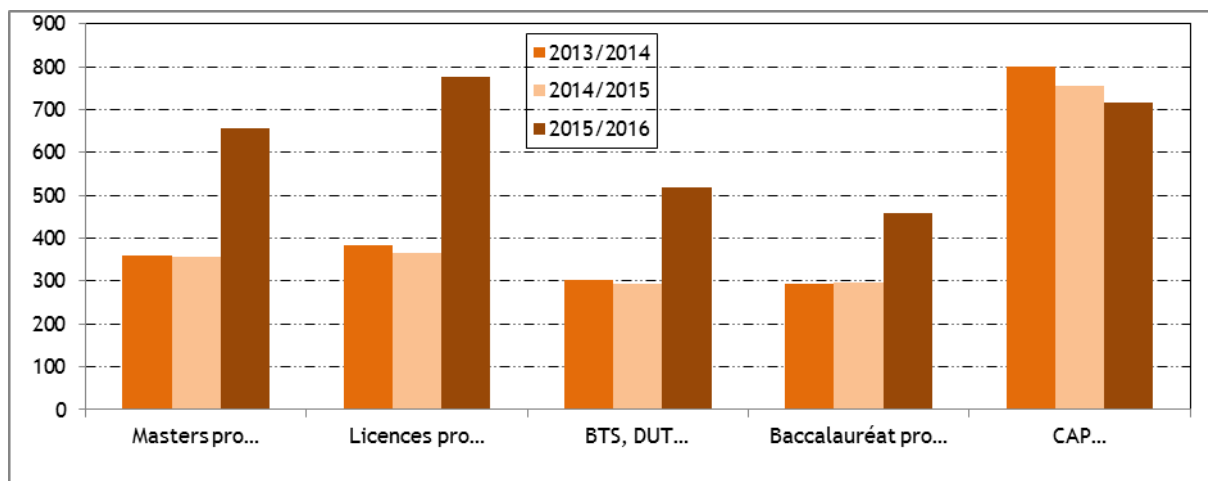
Toutefois, les communes restent les employeurs les plus importants, avec 32 % des contrats du secteur public.

Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans le secteur public par type d'employeur



Source Dares-Ariane, traitement Direccte Sese

Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans le secteur public, selon le niveau de diplôme préparé par les apprentis



Source Dares-Ariane, traitement Direccte Sese

L'augmentation du nombre de contrats dans les services de l'Etat a eu pour conséquence une augmentation forte du niveau de diplôme préparé par les apprentis du secteur public. Le niveau de diplôme de ces apprentis est maintenant très proche de ceux du privé.

La répartition par sexe est plus équilibrée que dans le secteur privé, 51 % des nouveaux apprentis étant des femmes.